



Déclaration liminaire CGT à la réunion plénière du CCAS des MTEL du mardi 17 décembre 2024

Madame la Directrice,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

La situation humanitaire à Mayotte après le passage du cyclone Chido, est catastrophique et le nombre de morts et de blessés ne pourra qu'être très élevé compte-tenu de la destruction des bidonvilles, mais aussi d'un nombre très important de bâtiments publics, et de maisons. L'hôpital de Mamoudzou n'est plus opérationnel et les réseaux routiers, d'eau potable et d'électricité sont également détruits.

Au-delà d'un deuil national décrété par le Président de la République, et de l'urgence sanitaire, l'Etat devra tout mettre en œuvre pour rétablir la situation économique et sociale dans le département français le plus pauvre.

La CGT demande que le ministère, aux côtés de celui de la Fonction Publique, apporte son soutien humain, matériel et financier, à tous nos collègues actifs et retraités sur l'île et que le CCAS soit tenu informé du suivi de leur situation.

Elle salue l'initiative de la FNASCE pour mettre en place une collecte de soutien, comme beaucoup d'organisations humanitaires, et appuie la démarche de l'ensemble des organisations syndicales au CIAS de demander l'attribution du solde des crédits non dépensés en 2024 vers Mayotte pour l'action sociale interministérielle des agents actifs et retraités (logement, petite enfance, restauration en priorité).

Le gouvernement Barnier démissionnaire au bout de 3 mois, un nouveau Premier Ministre a été nommé par le Président Macron sans que les salariés actifs et retraités n'attendent grand chose des mesures qui seront prises quand le budget 2025 pourra être voté, puisque c'est la continuité d'un programme de réduction des dépenses publiques et de refus de taxer les revenus, les dividendes et les profits exorbitants des grands groupes et des français les plus riches, qui risque d'être mis en place.

Quel nouveau périmètre ministériel, quel programme et quel budget pour répondre aux attentes de la population, des agents des services publics et des administrations, et pour enrayer le dérèglement climatique et protéger la biodiversité ?

Dans l'attente d'un nouveau budget d'action sociale ministérielle, la CGT ne souhaite pas que la négociation sur l'action sociale ministérielle soit relancée, car il nous faut au préalable, une enveloppe budgétaire pluriannuelle et un calendrier de mise en œuvre des nouvelles prestations demandées pour les agents, en plus de la revalorisation des prestations existantes.

La consommation des crédits 2024 et la délégation de crédits complémentaires dans certaines régions depuis octobre, sont encore faites dans une certaine opacité, sans véritable discussion avec les présidents de CLAS, et malgré l'engagement de M. Clément lors du CCAS d'octobre 2024, la rétention des crédits dans certaines DREAL, jusqu'à 15 jours de la clôture budgétaire a, de nouveau, pénalisé certains CLAS dans la mise en œuvre des projets prévus.

Au-delà des dépenses de restauration, il n'est pas normal que les dépenses de médecine de prévention et de handicap, viennent impacter les crédits d'action sociale décidés en CCAS et annoncés aux présidents de CLAS en début d'année.

Mais certains, souvent les mieux dotés en crédits CIL, arrivent malgré tout, à dépenser plus de 10 000 euros complémentaires en 15 jours, quand dans certaines régions, des CLAS n'ont que 1 800 euros de CIL pour l'année : trop forts ! Mais il faudra précisément détailler l'utilisation de ces crédits dans les CLAS concernés, lors de la réunion de bilan de l'utilisation des crédits 2024, début 2025.

La CGT rappelle que les crédits CIL ne doivent pas financer les repas des participants aux actions prévues sur la journée, puisque ce sont des actions du service et que les directions doivent les prendre en charge sur leur budget de déplacements.

Concernant les crédits du Titre 2, on ne peut pas admettre que des commissions d'aides matérielles se réunissent début décembre en annonçant qu'on verse la moitié du secours en décembre et le complément en janvier dès que le service aura les crédits !

La CGT précise qu'il y a toujours eu un dispositif, piloté par PSPP2, qui permettait de payer des secours, en cas de nécessité jusque fin décembre, et elle demande que soit formalisée une information en direction des services et des CLAS, pour activer ce dispositif, ainsi que la mise en place de bons alimentaires, à disposition du service social, dans chaque service.

Concernant la restauration, l'évolution du nombre de nouvelles conventions stagne avec un noyau dur d'environ 1700 agents qui n'ont toujours pas de solution de restauration avec accès aux subventions. L'expérimentation du ministère de l'Intérieur, dans les SGCD du Doubs, du Jura et de la Creuse, de cartes-restaurant, pourrait être portée rapidement par le MTEL pour les DIR et DIRM, afin de réduire encore ce noyau dur.

Le CCAS n'a pas encore d'information sur le nombre d'arbres de Noël mutualisés et pilotés par les préfetures, alors que ces décisions sont prises bien en amont dans l'année, et il sera nécessaire de rappeler que les agents qui y participent, sur le temps de travail, ne doivent pas être mis en ASA, et encore moins en congé, mais également en mission.

Le bilan du service social pour l'année 2023 est très bien détaillé et montre l'évolution des difficultés des agents selon les régions et services, et celle de l'insuffisance des partenaires de proximité (RH, médecin de prévention, service social) ainsi que de la nécessité de réunions régulières de communication et d'échanges sur la situation des agents dans chaque service,

Ce bilan pointe également l'aggravation de la situation des familles monoparentales qui doit nous amener à travailler sur des propositions pour améliorer l'articulation, travail et vie personnelle pour ces agents.

C'est pour cette raison notamment, qu'il est indispensable de donner une suite à l'enquête des stagiaires de l'IRA de Lille qui nous avait été présentée, pour relancer la mise en œuvre de places ministérielles de crèches, en expérimentant d'abord dans quelques régions, et en élargissant le CESU garde d'enfants à ceux qui ont entre 6 et 12 ans.

La CGT s'interroge sur le calendrier de préparation des rencontres des présidents de CLAS en mai 2025, afin de bien intégrer les attentes de ceux-ci, avec des réunions à prévoir d'ici là.

Bien sûr, la situation à Mayotte met à nouveau en lumière, les dysfonctionnements et les différences de traitement de nos collègues en Outre-mer, quand on voit la consommation des crédits d'action sociale et le montant des délégations. Il ne faudrait pas renouveler les vœux pieux pour améliorer leur situation, sans effet concret pour les collègues actifs et retraités de ces services.

C'est d'ailleurs encore eux les plus impactés par les choix du ministère en terme de prestataires pour la protection sociale complémentaire, avec ALAN pour la santé et le groupement CNP-La Mutuelle Générale pour la prévoyance, compte-tenu des dépassements d'honoraires et de l'absence de spécialistes conventionnés dans ces territoires.

La CGT dénonce la précipitation et le découplage Santé-Prévoyance choisis par le MTEL, alors que le ministère des Finances a choisi un appel d'offres commun, y compris avec une offre de prévoyance obligatoire permettant une réduction des coûts et une couverture maximale pour les agents.

Aujourd'hui, la CGT s'inquiète du nombre important d'agents qui vont renoncer à une couverture de prévoyance, compte tenu du montant élevé des cotisations proposées.

Les retraités attendent toujours le début du commencement d'une information, concernant leur possibilité d'adhérer au contrat de couverture complémentaire santé facultatif du ministère, afin de pouvoir faire un choix et de bénéficier éventuellement, du fonds d'aide à la cotisation prévu pour les plus modestes d'entre eux.

La CGT va continuer à informer et mobiliser les agents actifs et retraités, pour que leurs revendications en matière salariale et d'action sociale soient écoutées et entendues par le ministère et le gouvernement.

Elle vous demande Madame la Directrice, de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de leur vie au travail et de leur vie personnelle.

Nous souhaitons à toutes et à tous, de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

La délégation CGT au CCAS